

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

L'an deux mil vingt-trois, le 4 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 30 novembre 2023 affichée le 30 novembre 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, Mme Patricia PAMART, Mme Nicole NAVARRO.

Absents excusés : M Patrice DUPIRE (procuration à Mme Nicole NAVARRO), M Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE)

Absents : M Richard RISSO, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2023-04-12/03

Avis sur les demandes de subventions

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **10**

Votes Pour : **10**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que la commune propose un dossier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de borduration (subvention potentielle à hauteur de 25% au titre du DSIL 2024)

Considérant que la commune propose de déposer un dossier au titre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de borduration (subvention potentielle à hauteur de 25% au titre de la DETR 2024)

Considérant que la commune propose de déposer un dossier au titre FARDA 2024 (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole) pour les travaux d'entretien de la voirie communale considérant que la commune propose de déposer un dossier au titre des fonds de concours CCSA/2024 pour les travaux de borduration des rues d'Elboise et du Moulin.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés décide,

☐ **d'émettre** un avis favorable pour l'ensemble de ces 4 demandes de subventions au titre de l'année 2024.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 15 décembre 2023

Pour extrait conforme ;
M Jean-Luc CAPON
Secrétaire de séance,

M. Michel LALISSE,
Maire,

Publié sur le site internet le 09/02/2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724